



**PERRIGNY**  
JURA

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Madame Christine BERNARD, 2<sup>ème</sup> Adjointe.**

**Présents :** Mesdames Christine BERNARD, Marie-Noëlle PECLET, Messieurs Jean-Claude BAYARD, Alain PAIN, Adjoint. Mesdames Catherine CHENEVAL-PALLUD, Sandra POULAIN, Chantal TISSOT-MOSSU, Marie FRAY, Stéphanie DEPROST, Pascale GUINOT, Messieurs François DELATOUR, Monsieur Jérémy MICHEL, Jean-Luc BLACHON

**Absent(s) excusé(es) :** Madame Christiane MAUGAIN (Pouvoir donné à JC. BAYARD), Messieurs Philippe VINCENT (pouvoir donné à C. BERNARD) et Dominique BAUD (pouvoir donné à JL. BLACHON)

**Secrétaire :** Madame Catherine CHENEVAL-PALLUD

### **I. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.**

Madame Catherine CHENEVAL-PALLUD est désignée secrétaire de séance.

### **II – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal :**

- 04/07/2024 : Vente VERGUET/ROUEIRE - LECOANET – Terrain cadastré sect. AN 120, 121, 122, 65 En Sauveloup d'une superficie de 2681 m<sup>2</sup>
- 04/07/2024 : Vente COTTIER – Terrain cadastré sect. AC 346, 1255 Route de Conliège d'une superficie de 1177 m<sup>2</sup>
- 11/07/2024 : Vente PERRIER / REVILLOUD – Terrain cadastré sect. AB 628, 630, 807, 969, 970, 444, 460, 574, 844, 988, 989, 311 Rue du Moulin pour une superficie de 3740 m<sup>2</sup>
- 12/07/2024 : Vente Consorts PERRIER – Terrain cadastré sect. AB 201, 62 Rue de Chonay d'une superficie de 921 m<sup>2</sup>
- 17/07/2024 : Vente RAVIER ANGONNET / VIEILLE – Terrain cadastré sect. AB 301, 18 Impasse du Chanteur d'une superficie de 63 m<sup>2</sup>
- 18/07/2024 : Vente REUDELLET – Terrain cadastré sect. AD 11, La Condamine 5A d'une superficie de 85 m<sup>2</sup>
- 06/08/2024 : Vente FINANCIERE ORTELLI FINOR / CHAMOUTON – Terrain cadastré sect. AC 186 et 187, 1278 Route de Conliège d'une superficie de 3600 m<sup>2</sup>

### **III- Affaires générales**

#### Délibération n°2024\_27

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Claude BAYARD

**OBJET :** Convention Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les Infrastructures Télécoms

Les études menées tant aux niveaux local que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de redevances dues par certains opérateurs télécom, et, au-delà de la perte de ressources

financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de ces redevances.

Au vu de la complexité des sujets précités et des enjeux et nécessités de recherche d'efficacité grâce à des actions à l'échelle de notre communauté d'agglomération, celle-ci propose une assistance mutualisée pour développer les actions de connaissance des réseaux télécom qui occupent le domaine public ou privé des communes, actions qui vont permettre de pouvoir maîtriser les occupations de leur domaine public ou privé par des opérateurs télécom et contrôler et récupérer les montants de redevances dues par ces opérateurs qui les occupent.

#### **Tenant compte des éléments précités :**

Dans son rôle institutionnel aux services de ses communes, ECLA a donc procédé à la création d'une mission d'assistance mutualisée aux communes pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur leurs territoires, reposant sur les principes suivants :

- les communes pourront bénéficier de cette assistance mutualisée par le biais d'une adhésion pour cette mission. Dans un premier temps cette adhésion est prévue pour 3 ans ;
- cette adhésion impliquera la signature d'une convention type ECLA et chaque commune adhérente, retraçant les engagements réciproques ;
- le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts engagés par ECLA pour les actions d'assistance à la maîtrise des équipements et réseaux télécom occupant le domaine public ou privé des communes, dont la récupération des redevances dues aux communes par les opérateurs, et reposera sur les modalités financières suivantes :

Chaque commune s'engage à reverser à ECLA, au titre d'une indemnisation des coûts supportés pour remplir ces missions, une contribution à hauteur de 40 % en première année, et de 20 % pour les années suivantes, des sommes récupérées :

- ⇒ en plus des redevances télécom éventuellement déjà perçues par la commune l'année précédant la signature de la présente convention ;
- ⇒ au titre des indemnités dues par les opérateurs télécom, pour les périodes d'occupation irrégulière du domaine public ou privé de la commune, constatées au cours des cinq années précédant l'année de signature de la présente convention et des trois années de durée de celle-ci ;

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** que la commune de Perrigny adhère à la mission mutualisée proposée par ECLA pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire de notre commune ;

**PRECISE** que les éléments précités seront pris en compte dans le budget de fonctionnement de la collectivité ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

#### **Délibération n°2024\_28**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Claude BAYARD

**OBJET :** Approbation du rapport de la CLECT

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées s'est réunie le 17 juin 2024, et a établi le présent rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2024, ci-joint.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport d'évaluation des charges transférées en 2024, ci-joint, établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date 17 juin 2024.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de cette délibération ;

#### IV – Finances et Personnels

##### Délibération n°2024\_29

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Claude BAYARD

**OBJET :** Décision Modificative

DM BUDGET COMMUNE					
DEPENSES			RECETTES		
Articles		Montant	Articles		Montant
2041582	Autres grpts – Bâtiments et installations	+ 4 064.00			
261	Titre de participation	+ 10.00			
21351	Bâtiments publics	- 4 074.00			
Totaux		00.00	Totaux		

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les mouvements de crédits constituant la décision modificative détaillée dans le tableau ci-dessus.

##### Délibération n°2024\_30

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Claude BAYARD

**OBJET :** Modification du Tableau des Effectifs

Filière	EMPLOI	EMPLOIS				Catégorie	Grade	Statut	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Observation
		Temps de travail hebdomadaire de l'emploi (en heures)		Total							
		TC	TNC	En heures	En ETP						
Administrative	Directeur Général des Services	35		35	1	A	Attaché Territorial	T	1		
	Secrétaire de mairie		28	28	0,8	C	Adjoint administratif	T	1		
	Secrétaire comptable		28	28	0,8	B	Rédacteur Territorial	T	1		
	Secrétaire de mairie		17,5	17,5	0,5	C	Adjoint administratif Principal 2ème classe	T	1		
Technique	Responsable des Services Techniques	35		35	1	B	Technicien	T	1		
	Agent Technique polyvalent	35		35	1	C	Adjoint Technique Principal 1ère classe	T	1		
	Agent Technique polyvalent	35		35	1	C	Adjoint Technique	T	1		

	Agent Technique polyvalent	35		35	1	C	Adjoint Technique	PEC	1		
	Agent Technique cantine		30.86	30.86	0,88	C	Adjoint Technique	T	1		
Animation	Directrice de l'ALSH	35			1	B	Animateur	CDD	1		
	Directeur adjoint	35		35	1	C	Adjoint d'Animation	CDI	1		
	Adjoint d'animation		25.83	25.83	0,74	C	Adjoint d'Animation 2ème classe	T	1		
	Adjoint d'animation		31.48	31.48	0.90	C	Adjoint d'Animation	C	1		
	Adjoint d'animation		5,33	5,33	0,15	C	Adjoint d'Animation	C	1		
	Adjoint d'animation	35		35	1	C	Adjoint d'Animation	C	1		
	Adjoint d'animation	35		35	1	C	Adjoint d'Animation	C	1		
	Adjoint d'animation		30h00	30h00	0.86	C	Adjoint d'Animation	C	1		Périscolaire
	Adjoint d'animation		29h00	29h00	0.83	C	Adjoint d'Animation	C	1		Périscolaire
	Adjoint d'animation		30h00	30h00	0.86	C	Adjoint d'Animation	C	1		Périscolaire
	Adjoint d'animation		28h30	28h30	0.81	C	Adjoint d'Animation	C	1		Périscolaire
Médico-sociale	ATSEM		35	35	1	T	ATSEM Principale 1ère Classe	T	1		
	ATSEM		23	23	0,66	C	ATSEM	T	1		
	ATSEM		25	25	0,71	C	ATSEM	C	1		

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accepter les propositions de modification des effectifs telles que présentées ci-avant ;

**PREND ACTE** du nouveau tableau des effectifs ci-dessus ;

**AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de cette délibération ;

**IV – Questions et informations diverses :**

**Information diverse n°1**

**Rapporteur :** Monsieur Alain PAIN

**OBJET :** **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif et non-Collectif**

Présentation par M. Alain PAIN des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non-collectifs pour l'année 2023. Ce rapport reprend les différents indices de mesures et de performance du réseau ainsi que les travaux réalisés et ceux programmés pour les années à venir.

### Information diverse n°2

**Rapporteur :** Madame Marie-Noëlle PECCLET

**OBJET :** Retour sur la dernière Cellule de Veille

Chaque trimestre, la Collectivité est invitée, en compagnie du Préfet, des Elus de Montmorot, Lons le Saunier, la Police Nationale et les représentants de la Maison Pour Tous, à une cellule de veille afin de faire le point sur les difficultés rencontrées sur le territoire.

Madame PECCLET effectue un rapide compte-rendu oral des sujets abordés lors de cette dernière réunion.

### Information diverse n°3

**Rapporteur :** Madame Marie-Noëlle PECCLET

**OBJET :** Repas des aînés

Pour cette nouvelle édition du repas des aînés environ 49 personnes sont inscrites au repas. Madame PECCLET profite de ce point pour faire appel aux bénévoles afin d'assurer le service et l'accompagnement des participants.

Concernant les colis, environ 150 colis sont enregistrés à l'heure actuelle. La confection aura lieu le 18/12 après-midi et la distribution aura lieu le 21/12.

**Prochain Conseil Municipal**  
**Mercredi 02 octobre à 20H30**

**Fin de séance à 23h00**

**Le secrétaire de séance**

**Catherine CHENEVAL-PALLUD**

**P/O Le Maire**  
**La 2<sup>ème</sup> Adjointe**  
**Christine BERNARD**



*(Handwritten signature)*